

Veille Artisanat

# BIBLIOGRAPHIE

- SELECTION DE TRAVAUX -

**L'apprentissage**  
dans l'artisanat et les TPE

Janvier 2024



Chambres  
de **Métiers**  
et de l'**Artisanat**

Le service Veille Artisanat de CMA France vous propose une sélection de données clés et de travaux récents (postérieurs à 2018) sur l'apprentissage dans l'artisanat et les TPE, issus de son fonds documentaire [InfoArtisanat](#).

Suivez l'actualité de l'apprentissage et l'alternance sur la plateforme [Veille Artisanat](#) de CMA France

# TABLE DES MATIERES

---

1-Données de cadrage.....	4
Données générales .....	4
Focus Artisanat .....	6
→ Données nationales.....	6
→ Données régionales.....	7
→ Données sectorielles .....	8
2-Insertion des apprentis .....	17
3-Mobilité européenne .....	19
4-Politique - Financement .....	21

# 1 - DONNÉES DE CADRAGE

---

## Données générales

### Données sur les apprentis [RERS 2023]

L'effectif des Centres de formation d'apprentis (CFA) progresse de 32,5 % : pour la période 2021-2022, on compte 834 063 apprentis. La répartition des apprentis est très hétérogène en fonction du niveau de formation. Le niveau 3 accueille près de 25 % des apprentis et le niveau 4 forme près de 18 % des apprentis. Les effectifs augmentent dans tous les niveaux mais la croissance est nettement plus marquée dans le supérieur (+ 48,3 % tous niveaux du supérieur, 53,4 % pour les niveaux 6, 7 et 8) : les formations (autres que le STS) accueillent 39 % des apprentis en 2021-2022. Les filles restent minoritaires dans l'apprentissage mais leur part augmente : elles représentent 40,4 % des effectifs.

Près de 646 700 diplômes technologiques et professionnels ont été délivrés à la session 2021 aux niveaux 3 et 4 : 52 % en CAP (y compris CAPA), 45 % en attestations intermédiaires professionnelles (AIP qui remplacent les BEP), 54 % en baccalauréats professionnels et 41 % en baccalauréats technologiques.

Des données détaillées sur la réussite au CAP et au bac pro par âge, sexe et par spécialité sont également proposées.

En janvier 2022, 65 % des sortants d'apprentissage, 6 mois après la fin de leur formation de niveau CAP à BTS, sont en emploi (70 % pour ceux ayant obtenu leur diplôme).

Source : **Repères et références statistiques 2023 : Les apprentis - Résultats, diplômes, insertion** / Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse. - Paris : Ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse, 05/07/2023, mult.p. - En ligne sur le site du [ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse, des Sports et des JOP](#)

### 837 000 nouveaux contrats d'apprentissage en 2022 [Dares]



En 2022, 837 000 nouveaux contrats d'apprentissage ont débuté soit une hausse de 14 % par rapport à 2021. Les hommes représentent plus de la moitié des apprentis, même si leur part recule (- 1 point sur un an). 1 % des contrats concernent des apprentis reconnus comme travailleurs handicapés. 63 % des contrats sont préparés dans le cadre d'une formation de niveau bac +2 ou plus (+ 3 points) et 32 % visent à préparer un titre professionnel (+ 2 points). 45 % des contrats sont signés dans des entreprises de moins de 10 salariés, contre 48 % en 2021. Les principaux secteurs représentés sont le commerce, la réparation d'automobiles et de motocycles (23 %), le soutien aux entreprises (15 %), l'industrie (14 %), la construction (11 %).

Source : **Le contrat d'apprentissage**. - in : Dares, 03/03/2023, 4 p. - En ligne sur le site de la [Dares](#)

### Prépa-apprentissage : bilan du dispositif [Dares]

Deux cabinets d'études, AMNYOS et ORSEU-ITINERE, ont réalisé une évaluation qualitative du dispositif Prépa apprentissage, lancé en 2019, dans le cadre du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC), afin de "financer des projets innovants visant à faciliter l'accès à l'apprentissage des jeunes les plus vulnérables en leur proposant un accompagnement personnalisé dans une logique de sas et à sécuriser les parcours en apprentissage par une politique de prévention des ruptures de contrat."

L'évaluation, menée entre 2021 et 2023, porte sur un échantillon de 20 projets lauréats situés dans 8 régions (Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche Comté, Grand Est, Hauts-de-France, Ile-de-

France, Martinique, Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire) et trois d'entre eux placés à l'échelle nationale.

4 ans après le lancement du dispositif, les projets Prépa-apprentissage comptabilisent 61 000 bénéficiaires en 2023, majoritairement mineurs et peu diplômés.

Deux modèles types d'actions préparatoires sont analysés :

- le « sas d'orientation » orienté vers un univers professionnel : les projets sont à visée généraliste, de plus longue durée ;
- le « sas d'entrée » orienté vers une formation en apprentissage : les projets, de plus courte durée, souvent portés par des groupements de CFA, développent l'accès à l'apprentissage dans un CFA particulier ou dans une filière particulière.

Le recours aux pédagogies immersives est bien répandu. "Dans l'ensemble, les projets portent l'ambition d'un accompagnement individualisé des jeunes, considéré comme une condition de réussite des parcours."

Source : **Appel à projets prépa-apprentissage : quel bilan ?** / Dares, AMNYOS, Orseu-Itinere. - Paris : Dares, 01/08/2023, 79+97p. (Rapport d'études (Dares)) - En ligne sur le site de la [Dares](#)

## **L'alternance, une voie vers l'insertion des jeunes [Enquête BVA pour Fondation The Adecco Group/Quintet Conseil/Walt]**

Les résultats de la 2ème vague de l'observatoire de l'alternance, réalisée par BVA pour Fondation The Adecco Group/Quintet Conseil /Walt auprès de 598 entreprises (dont 93 % ont moins de 50 salariés) et 523 alternants en novembre-décembre 2022, révèlent notamment que 88 % des entreprises et 87 % des alternants interrogés sont satisfaits d'avoir eu recours à l'alternance (13 % des entreprises de moins de 10 salariés ne le sont pas).

49 % des entreprises (53 % des entreprises de moins de 10 salariés) déclarent y avoir recours pour apporter "un renfort humain pour l'activité de l'entreprise" et 37 % pour recruter.

71 % des alternants ont choisi cette voie pour acquérir une première expérience professionnelle et trouver plus facilement ou plus rapidement du travail.

A l'issue de leur contrat, 65 % des jeunes sont embauchés dans l'entreprise dans laquelle ils ont effectué leur alternance et ils sont 76 % à avoir trouvé un emploi en lien avec leur formation en alternance.

Les principales difficultés rencontrées par les entreprises sont de trouver les candidats adéquats (43 %) et la lourdeur des démarches administratives (29 %). Pour les alternants, elles concernent la recherche d'une entreprise d'accueil (39 %) et l'éloignement géographique entre établissement de formation et entreprise (22 %).

36 % des entreprises et 20 % des alternants déclarent avoir eu recours à des ruptures de contrat en cours de formation. Les fins de contrats sont plus nombreuses pour les contrats d'apprentissage (24 %) que pour les contrats de professionnalisation (11 %).

28 % des entreprises et 49 % des alternants ont eu recours au médiateur de l'apprentissage.

17 % des alternants ont réalisé leur alternance dans le cadre du programme européen Erasmus+.

Source : **L'observatoire de l'alternance - Vague 2** / BVA, Fondation The Adecco Group, Quintet Conseil.- Boulogne-Billancourt : BVA, 15/02/2023, 58 p. - En ligne sur le site de [BVA](#)

## **Réorientations dans l'enseignement professionnel majoritairement vers l'apprentissage [DEPP]**

Les élèves préparant un CAP ou un baccalauréat professionnel peuvent changer de forme d'enseignement pendant leur période de formation, en alternant entre l'apprentissage et la voie scolaire en lycée. "Ces réorientations concernent majoritairement des élèves passant du lycée vers

l'apprentissage plutôt que le contraire, aussi bien en termes d'effectifs qu'en termes de proportion." Pour les élèves inscrits en CAP dans la voie scolaire, 4 % d'entre eux sont apprentis l'année suivante alors que seulement 1,5 % des apprentis inscrits en CAP se réorientent vers l'enseignement professionnel scolaire l'année suivante. Les enfants d'ouvriers et de chômeurs ou inactifs sont plus nombreux à se réorienter vers l'apprentissage (respectivement 3,4 % et 4,3) [2,1 % pour les enfants d'indépendants].

Source : **Les réorientations dans l'enseignement professionnel sont majoritairement de la voie scolaire vers l'apprentissage.** / Orand Michael, DEPP. - in : Note d'information - DEPP, 01/02/2021, n°21.08, 4 p. - En ligne sur le site du [ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse, des Sports et des JOP](#)

## Focus Artisanat

→ Données nationales

### 201 090 apprentis de l'artisanat formés en 2021-2022 [Baromètre ISM/MAAF]



**+ 14 % d'apprentis formés dans les entreprises artisanales en 2021-2022**

Le "baromètre de l'artisanat", publication de l'Institut Supérieur des Métiers réalisée avec le soutien de MAAF, met en avant les grandes tendances d'évolution du secteur de l'artisanat dans ses composantes économiques et sociales.

Les données sont issues de l'exploitation, par l'ISM, de fichiers de données nationaux du ministère de l'Education Nationale (Enquête SIFA et INSERJEUNES).

Le numéro consacré aux principaux chiffres de l'apprentissage révèle une nouvelle hausse des entrées en apprentissage en 2021-2022 : 201 090 apprentis ont été formés dans les entreprises artisanales (+ 14 %). Les secteurs de la boulangerie-pâtisserie, de la réparation automobile et de la coiffure sont ceux formant le plus grand nombre d'apprentis. 1 salarié sur 10 est un apprenti dans le secteur de l'artisanat.

Toutes les régions sont concernées par cette dynamique, les hausses les plus fortes étant enregistrées aussi bien en milieu rural qu'urbain. 20 % des apprentis de l'artisanat se forment dans des communes rurales, et près de la moitié le sont dans les petites et moyennes unités urbaines.

Le nombre d'apprentis augmente dans tous les niveaux de diplôme, mais il progresse plus vite dans ceux de l'enseignement supérieur (+ 40 % en BTS, + 32 % en licence, bachelor et master). Pour l'année 2021-2022, 17 % des apprentis préparent un diplôme de l'enseignement supérieur (contre 10 % en 2019). Le CAP reste cependant le diplôme plus préparé (49 % des apprentis).

6 mois après leur sortie de formation, 65 % des apprentis sont en emploi (78 % pour les sortants de BTS, 59 % pour les sortants de CAP).

Source : **Les chiffres de l'apprentissage** / ISM, MAAF. - in : ISM, 01/07/2023, 4 p. - (Baromètre de l'artisanat (ISM)) - En ligne sur le site de [l'ISM](#)

### 245 800 apprentis formés en 2020-2021 dans les entreprises de proximité [Etude U2P/ISM]

L'étude réalisée par l'ISM pour le compte de l'U2P, porte sur les apprentis formés dans les secteurs de proximité (artisanat, commerce alimentaire de détail, hôtellerie-restauration, professions libérales). En 2020-2021, les entreprises de proximité ont formé 41 % de l'ensemble des apprentis scolarisés au niveau national. 245 800 apprentis sont formés dans ces secteurs en France métropolitaine, soit une forte hausse de 18 % (due notamment à l'impact de la réforme de l'apprentissage de 2018 et des aides mises en place en faveur de l'apprentissage). La dynamique de développement de l'apprentissage,

variable selon les régions, a bénéficié à tous les secteurs, les apprentis étant plus nombreux dans l'artisanat du BTP (+ 14 %) et des services (+ 19 %). Le secteur de l'hôtellerie-restauration affiche une hausse plus faible (+ 2 %), peut-être liée aux répercussions de la crise sanitaire. Les entreprises employeuses ont accueilli 86 % des apprentis, alors qu'elles ne représentent que 25 % des entreprises de proximité.

L'écosystème de l'apprentissage évolue :

- 34 % des apprentis sont mineurs, mais leur part a tendance à diminuer.
- La moitié des apprentis préparent un diplôme de niveau 3 (dont 42 % un CAP) mais les effectifs sont en baisse au profit des inscriptions dans les diplômes de niveaux BAC et supérieurs.
- On constate également une augmentation du nombre de CFA et une offre de formation plus développée.

Un portrait de chaque secteur est également détaillé.

Source : **L'apprentissage dans les entreprises de proximité. Artisanat, commerce, professions libérales : Les chiffres clés des entreprises de proximité** / ISM, U2P. - Paris : ISM, 01/11/2022, 80 p. - En ligne sur le site de [l'ISM](#)

→ Données régionales<sup>1</sup>

### **Bretagne : insertion des apprentis, CFA de la CMA, cohorte 2020-2021**

La Chambre de métiers et de l'artisanat Bretagne publie les résultats d'une étude sur le devenir de ses apprentis après leur contrat d'apprentissage, 18 mois après leur fin d'études. 3 728 jeunes ont été interrogés, 2 487 répondants (dont 33 % de femmes).

87 % ont obtenu leur diplôme en fin de cycle. Près de 29 % des jeunes ont décidé de poursuivre leur formation après avoir passé leur examen. Parmi les jeunes en emploi, 38 % ont été recrutés par l'entreprise dans laquelle ils avaient fait leur apprentissage. Il apparaît que plus le niveau de la formation est élevé, meilleures sont l'insertion professionnelle et l'adéquation entre l'emploi et leur niveau et/ou domaine de formation. 7 % des jeunes sont au chômage et recherchent un emploi. Parmi les difficultés avancées à la recherche d'un emploi, figure le manque de moyen de transport.

46 % des jeunes en emploi perçoivent une rémunération mensuelle nette comprise entre 1 500 et 1 999 euros.

Les résultats portent également par campus (Bruz, Saint Malo, Vannes, Fougères, Quimper, Dinan, Ploufragan).

Source : **L'insertion des apprentis. CFA de la CMA Bretagne. Cohorte 2020-2021** / CMA Bretagne. - in : CMA Bretagne, 01/05/2023, 24p. - En ligne sur le site de la [CMA Bretagne](#) (sur demande)

### **Centre - Val de Loire : 9 505 apprentis en 2021**

L'Observatoire des métiers et de l'artisanat de la Chambre de métiers et de l'artisanat du Centre - Val de Loire publie régulièrement, sous la forme d'infographies, des données sur l'apprentissage, l'insertion professionnelle des apprenants et le taux de réussite des apprentis au sein des CFA interprofessionnels et de l'URMA.

Au 31 décembre 2021, on dénombre 9 505 apprentis dans les entreprises artisanales de la région (+ 1226 dans l'année) et 5 711 entreprises formatrices.

Les apprentis de l'artisanat représentaient 37 % du total des apprentis en 2019. En 2021, cette part est de 31 %.

---

<sup>1</sup> Publications régionales du réseau des CMA dédiées à l'apprentissage

83 % des apprenants du Campus des Métiers de l'Artisanat, diplômés ou non, ayant quitté leur établissement de formation, sont en emploi 7 mois après leurs examens de 2022. 287 poursuivent une formation, 81 % sur un site du Campus des Métiers et de l'Artisanat Centre-Val de Loire. 228 anciens apprenants sont en emploi : 73 % en CDI. 48 % ont été recrutés par l'entreprise dans laquelle ils ont effectué leur alternance.

Le taux de réussite à l'examen 2021 est de 82 % pour les apprentis du CFA et de 81 % pour les apprentis de l'URMA.

Sources :

**L'apprentissage dans les entreprises artisanales** / Observatoire des métiers et de l'artisanat en région Centre-Val de Loire. - in : CMA Centre - Val de Loire, 11/07/2022, 3p. - (Panorama de l'artisanat (CMA Centre - Val de Loire) - En ligne sur le site de la [CMA Centre - Val de Loire](#)

**L'insertion professionnelle des apprenants issus du Campus des Métiers et de l'Artisanat. Enquête insertion professionnelle 2022** / Observatoire des métiers et de l'artisanat en région Centre-Val de Loire. - in : CMA Centre - Val de Loire, 01/07/2023, 4 p. - En ligne sur le site de la [CMA Centre - Val de Loire](#)

**Taux de réussite des apprentis au sein des CFA interprofessionnels du Centre-Val de Loire. Données examens 2021** / CMA Centre - Val de Loire. - in : CMA Centre - Val de Loire, 18/05/2022, 2p. - En ligne sur le site de la [CMA Centre - Val de Loire](#)

**Taux de réussite des apprentis au sein de l'Université des métiers et de l'artisanat du Centre-Val de Loire. Données examens 2021** / CMA Centre - Val de Loire. - in : CMA Centre - Val de Loire, 18/05/2022, 2p. - En ligne sur le site de la [CMA Centre - Val de Loire](#)

## Pays-de-la-Loire : 6 054 apprentis dans les CFA de l'artisanat au 1er janvier 2020



**Pays-de-la-Loire :  
26 % des apprentis  
formés dans les CFA  
sont des femmes**

L'Université régionale des métiers de l'artisanat (URMA) Pays-de-la-Loire compte 5 CFA préparant à 87 diplômes dans 10 familles de métiers.

Au 1er janvier 2020, ces 5 CFA comptent 6 054 apprentis inscrits (+ 8 % par rapport à 2019), dont 47 % inscrits dans le secteur alimentaire et 25 % en mécanique. 33 % des apprentis sont

formés au niveau Bac et plus. 26 % sont des femmes. L'URMA accueille des apprentis de l'ensemble de la région. 41 % des jeunes formés ont un niveau 4 et plus (contre 38 % en 2010).

Les entreprises artisanales accueillent 43 % des apprentis de la région, les 2/3 accueillant des apprentis dans les secteurs du bâtiment et de l'alimentation.

Source : **Université Régionale des Métiers de l'Artisanat Pays de la Loire. Principaux chiffres de l'apprentissage au 1er janvier 2020** / CMA Pays-de-la-Loire. - in : CMA Pays-de-la-Loire, 01/09/2021, 4 p. - En ligne sur le site de la [CMA des Pays-de-la-Loire](#)

→ Données sectorielles

○ Alimentation

## Métiers de l'alimentation : cartographie de la formation 2022 [Observatoire prospectif des métiers et des qualifications dans les métiers de l'alimentation / ISM]

La cartographie de l'offre de formation aux métiers de l'alimentation en 2022 établit un panorama général de l'offre ainsi qu'une cartographie détaillée par diplôme (classés par niveau de diplôme : CAP, CTM, MC, BP, BTM, Bac pro, BM, BTS). Pour chaque diplôme, sont indiqués la répartition des effectifs en dernière année de formation par type de formation (scolaire, apprentissage), l'évolution 2005-2021 des effectifs en dernière année de formation, une cartographie des effectifs en dernière année de formation par académie, le taux de réussite, les secteurs d'activité des entreprises d'accueil, la répartition des apprentis par taille des entreprises d'accueil, les apprentis en formation par région selon la localisation des entreprises d'accueil, la cartographie des CFA préparant au diplôme en 2021-2022, des données par région (cartographie : nombre total d'apprentis formés par CFA en 2021-2022).

Le mode de formation le plus répandu pour la préparation des diplômes de l'alimentation est celui de l'apprentissage. La majorité des diplômés affichent des effectifs d'apprentis en hausse. Les taux de réussite aux examens sont supérieurs à 80 %, sauf pour les diplômes de CAP Boulanger et de CAP Pâtissier préparés par la voie de l'apprentissage. Les apprentis issus des formations aux métiers de l'alimentation sont diplômés pour la grande majorité d'entre eux d'un diplôme de niveau 3.

*Etude réalisée pour le compte de l'Observatoire prospectif des métiers et des qualifications dans les métiers de l'alimentation par l'Institut Supérieur des Métiers (ISM).*

Source : **Cartographie de l'offre de formation aux métiers de l'alimentation 2022** / Observatoire prospectif des métiers et des qualifications dans les métiers de l'alimentation, ISM.- Paris : Observatoire prospectif des métiers et des qualifications dans les métiers de l'alimentation, 08/01/2024, 548 p. - En ligne sur le site de l'[Observatoire des métiers de l'alimentation en détail](#)

## **Alimentation : 1/4 des apprentis sont des femmes [Observatoire des métiers de l'alimentation en détail]**

Les résultats d'une enquête menée au 1er semestre 2022 auprès des apprentis en cours de formation dans les métiers de l'alimentation (boucherie, boulangerie, charcuterie, chocolaterie-confiserie, pâtisserie, poissonnerie), qui a permis de collecter les réponses de 2 570 apprentis, dressent le portrait des femmes apprenties, qui représentent 1/4 des effectifs. La part des apprenties varie selon les métiers : seulement 6 % en boucherie, mais 51 % en chocolaterie, et 43 % en pâtisserie.

Le milieu social des apprenties est identique à celui des apprentis-hommes, avec une majorité de parents ouvriers, employés et artisans-commerçants. Les orientations des filles vers les métiers de l'alimentaire sont plus tardives : 39 % ont moins de 18 ans, contre 50 % des garçons. Pourtant, pour 37 % d'entre elles, le métier choisi est lié à une vocation.

43 % des apprenties ne sont pas satisfaites de l'accompagnement reçu en matière d'orientation (contre 34 % pour les hommes), notamment en raison de l'absence d'information donnée au collège sur les métiers de l'artisanat et du commerce alimentaire, et sur l'apprentissage, et de la nécessité pour elles de devoir imposer leur vœu d'orientation en CAP et en apprentissage.

Les parcours de réorientation sont plus fréquents pour les femmes, 36 % étant issues du lycée général ou professionnel, 8 % de l'université, et 10 % étant soit déscolarisées, soit en emploi ou recherche d'emploi. 1/5 poursuivent leurs études après le CAP.

La recherche d'une entreprise d'accueil est plus ardue pour les femmes (25 % ont dû solliciter plus de 10 entreprises) que pour les hommes (13 %). 75 % sont satisfaites de leur expérience en entreprise, 77 % de la relation avec leur maître d'apprentissage. 1/4 des apprenties ont eu une rupture de contrat.

89 % des apprenties sont formées dans les entreprises artisanales.

Source : **Les apprenties de l'alimentation : portrait et parcours** / CGAD, ISM. - in : CGAD, 01/04/2023, 4 p. - En ligne sur le site de l'[Observatoire des métiers de l'alimentation en détail](#)

## **Les entreprises alimentaires de proximité ont formé 76 700 apprentis en 2020-2021 [Baromètre CGAD]**

Selon les données du baromètre CGAD sur l'apprentissage, les entreprises alimentaires de proximité ont formé 76 700 apprentis en 2020-2021 (+ 8 % par rapport à l'année précédente), dont la moitié dans les CFA du réseau des Chambres de métiers et de l'artisanat. La boulangerie-pâtisserie-chocolaterie-glacierie est le secteur où l'apprentissage est le plus développé : 1 apprenti pour 1,2 entreprise.

Les entrées en formation ont progressé globalement de 3 %, malgré une baisse dans l'hôtellerie-restauration.



**La moitié des apprentis des entreprises alimentaires de proximité sont formés dans les CFA du réseau des CMA**

L'Ile-de-France, l'Auvergne-Rhône-Alpes, le Grand Est et la Nouvelle-Aquitaine sont les régions qui comptabilisent le plus grand nombre d'apprentis. La hausse est constatée dans toutes les régions sauf en Martinique, où le nombre d'apprentis est stable.

69 % préparent un diplôme de niveau 3 (CAP). Les diplômes formant le plus grand nombre d'apprentis sont le CAP Pâtissier, le CAP Cuisine et le CAP Boulanger. Les inscriptions sont en baisse dans de nombreux CAP tandis que des hausses sont constatées dans plusieurs mentions complémentaires : Boulangerie spécialisée (+ 22 %), Cuisinier de desserts en restaurant (+ 17 %), Pâtisserie, glacierie, chocolaterie, confiserie spécialisées (+ 16 %).

35 % des apprentis sont des femmes (+ 2 %) et la moitié sont mineurs. "La moitié des apprentis en CAP sont soit en poursuite d'études (en préparant une spécialité connexe au diplôme précédemment préparé), soit en réorientation."

Le niveau d'insertion dans l'emploi progresse avec le niveau d'études : 6 mois après leur sortie d'apprentissage, 50 % des formés en CAP, 63 % des formés en MC et 71 % des formés en niveau 4 sont en emploi.

Traitements statistiques réalisés par l'Institut Supérieur des Métiers à partir des données du tableau de bord de l'apprentissage.

Source : **Les chiffres de l'apprentissage. Edition 2022** / CGAD, ISM. - in : CGAD, 08/03/2023, 4 p.- En ligne sur le site de la [CGAD](#)

## Alimentation : parcours professionnels des anciens apprentis [Observatoire des métiers CGAD]

L'Observatoire des métiers de l'alimentation en détail a réalisé une enquête auprès de 320 jeunes ayant préparé en apprentissage en 2019 un diplôme de l'alimentation, afin d'"analyser leur parcours de professionnalisation et d'insertion dans la vie active durant les trente mois qui ont suivi".

Entre fin 2019 et fin 2021, 44 % ont poursuivi leur parcours de formation avec un autre diplôme. Fin 2021, 55 % sont en emploi et 32 % sont encore en formation. 80 % des apprentis poursuivant leurs études après un CAP complètent leur formation par un autre diplôme de niveau 3 afin de se spécialiser.



**55 % des anciens apprentis de l'alimentaire sont en emploi fin 2021**

L'insertion des jeunes sur le marché de l'emploi est aisée pour 80 % d'entre eux : 70 % ont cherché moins d'un mois, près de 40 % (et jusqu'à 56 % pour les diplômés de niveau 4) n'ont pas eu à chercher leur premier emploi, celui-ci leur étant proposé par l'entreprise.

80 % des jeunes exercent le métier pour lequel ils ont été formés, 65 % exerçant dans une entreprise artisanale. 89 % sont en CDI à temps plein. La grande majorité réside près de son lieu de travail. Ils sont globalement satisfaits de leurs conditions de travail (ambiance, proximité du domicile, horaires). 70 % sont satisfaits de leur salaire. Les avantages liés au poste et l'équilibre vie familiale/vie professionnelle sont moins appréciés (67 % et 68 %). Les principaux critères d'attractivité/de refus des emplois sont le salaire, l'entreprise et les temps de trajet.

"20 % des jeunes ont changé de métier, souvent dans le périmètre élargi des activités de l'alimentation", soit volontairement, soit en raison de difficultés à trouver un emploi, ou en fonction de contraintes personnelles.

Un jeune sur 4 a eu une période de chômage sur les deux dernières années, et 10 % sont en recherche d'emploi fin 2021. Près de la moitié envisage une reprise de formation à 3 ans. 1/4 des jeunes ont un projet de création-reprise d'entreprise dans les 3 ans, et 2 % sont déjà installés à leur compte.

La crise sanitaire a eu un impact sur la formation des apprentis, 45 % ayant décroché dont 15 % de façon importante.

Source : **Enquête sur les parcours professionnels des anciens apprentis de l'alimentation. Boucherie | Boulangerie | Charcuterie | Chocolaterie-confiserie | Pâtisserie | Poissonnerie. Edition 2022.** / CGAD, ISM. - in : CGAD, 10/10/2022, 4 p. - En ligne sur le site de [l'Observatoire prospectif des métiers et des qualifications dans les métiers de l'alimentation](#)

## Alimentation : portrait des apprentis [Observatoire des métiers CGAD]

L'Observatoire des métiers de l'alimentation en détail a réalisé un portrait des apprentis de

### Apprentis de l'alimentaire



**93 % ont obtenu leur 1er choix d'affectation**

**96 % recommandent l'apprentissage aux autres jeunes**

l'alimentation, résultant de l'enquête menée auprès de 2 570 apprentis de la boucherie, boulangerie, charcuterie, chocolaterie-confiserie, pâtisserie et poissonnerie. "Elle a permis d'évaluer l'impact de la crise sanitaire auprès des apprentis de l'alimentation en détail."

L'enquête souligne les besoins élevés d'information et de conseil en orientation exprimés par les apprentis : si 93 % des apprentis ont obtenu leur 1er choix d'affectation, 7 % font état d'une orientation imposée. 36 % sont mécontents de l'accompagnement reçu en matière d'orientation.

La recherche d'une entreprise d'accueil semble être facilitée par les mesures d'aide exceptionnelles à l'apprentissage, 70 % ayant trouvé en moins d'un mois. Le nombre d'apprentis formés par entreprise est en hausse.

L'impact de la crise sanitaire sur le travail en entreprise a été relativement modéré, sauf dans certaines activités concernées par les interdictions d'activité (traiteur en extérieur, salon de thé...). 20 % des apprentis ont été placés en activité partielle.

En revanche, 61 % des apprentis ont vu leur formation désorganisée (suspension des cours, introduction des formations en mode distanciel). 15 % des apprentis ont totalement décroché, 38 % un peu, notamment en raison de difficultés matérielles pour le suivi de la formation à distance.

Globalement, les apprentis sont majoritairement satisfaits de leur situation et 96 % recommandent l'apprentissage aux autres jeunes.

Source : **Portrait des apprentis de l'alimentation. Boucherie | Boulangerie | Charcuterie | Chocolaterie-confiserie | Pâtisserie | Poissonnerie. Edition 2022** / CGAD, ISM. - in : CGAD, 11/10/2022, 4 p. - En ligne sur le site de [l'Observatoire prospectif des métiers et des qualifications dans les métiers de l'alimentation](#)

### ○ Automobile

## Services de l'automobile : recrutement en 2022

L'observatoire des métiers des services de l'automobile publie une étude, à partir des résultats d'une enquête [\*], sur les recrutements en 2022.

Les contrats en alternance concernent 22 % des embauches réalisées en 2022 dans le secteur, dont 19 % sont des contrats d'apprentissage. Seuls 9 % des embauches en alternance ont eu lieu par volonté de recourir à l'alternance, la moitié des recrutements étant dus à l'augmentation de l'activité. Les recrutements en apprentissage représentent 34 % des embauches dans le secteur de la carrosserie et/ou pare-brise, et 22 % dans celui de la maintenance, réparation VP.

[\*] Enquête menée auprès de 3 674 établissements de la branche, réalisée mars 2023. Le questionnaire portait principalement sur la description des trois derniers recrutements de l'année 2022. Au total, 2 500 recrutements ont été décrits.

## **Services de l'automobile : + 5,4 % des effectifs en alternance à la rentrée 2022 [Données ANFA]**

L'Observatoire de l'ANFA indique une progression des effectifs en alternance dans les formations de l'automobile (+ 5,4 %), pour la rentrée 2022, et souligne le recul des effectifs en statut scolaire (- 2,9 %). En 2022-2023, les effectifs en formation s'élèvent à 68 354 (29 989 lycéens, 36 933 jeunes en contrats d'apprentissage, 1 432 jeunes en contrats de professionnalisation). Le Bac professionnel est le diplôme qui rassemble le plus grand nombre de jeunes en formation (51,8 %). La filière de maintenance de véhicules particuliers (VP) est la plus nombreuse, avec 52,3 % des effectifs. Les alternants y sont en constante progression, et en légère progression en maintenance de véhicules industriels (VI) ; 5,3 % des effectifs sont inscrits dans la filière maintenance des motocycles et 0,7 % dans la filière des cycles. Leur nombre est en progression dans la filière carrosserie-peinture, sur les différents niveaux de diplômes, qu'ils soient en alternance ou sous statut scolaire. Depuis 5 ans, le nombre d'alternants y a progressé de 41 %. Pour répondre aux tensions importantes qui s'exercent sur les métiers de cette filière, les entreprises ont recruté massivement en alternance ces dernières années. Les effectifs ont fortement augmenté également au sein de la filière de motocycles. Pour la filière cycles, l'intégralité des formations se déroule en alternance. Les effectifs restent modestes (496) avec une progression importante entre 2019 et 2021 (3 fois plus). Enfin, les effectifs de la filière de vente automobile se sont stabilisés au-dessus des 1 200 alternants.

Près de 2 000 femmes se forment aux métiers des services de l'automobile (+ 14 % par rapport à la rentrée 2021/2022). Les femmes restent nombreuses au sein de la filière vente (15 % des effectifs).

Plus de 21 500 nouveaux contrats en alternance ont été signés à la rentrée 2022 (+ 4,4 % par rapport à 2021).

70 % des apprentis (68 % hors TFP - Titres à finalité professionnelle) et 40 % des lycéens sortis d'une formation spécifique à la branche en 2021 sont en emploi salarié 6 mois après la fin de leur formation.

Source : **Des jeunes toujours plus nombreux dans les formations des métiers de l'automobile** / Observatoire ANFA. - in : Autofocus, 21/02/2023, n°100, 13p. - En ligne sur le site de l'[ANFA](#)

### ○ Bâtiment

## **BVA Baromètre Vie Apprenti et BVE Baromètre Vie Entreprise [Enquêtes 2022 CCCA-BTP]**

L'édition 2022 des baromètres Vie Apprenti (BVA)[\*] et Vie Entreprise (BVE)[\*\*] propose une articulation entre les résultats et les indicateurs du référentiel Qualiopi. Elle intègre des questions sur le handicap et sur l'enjeu de la sécurité.



**51,8 % des apprentis du BTP jugent innovantes les pratiques de leur CFA**

Le choix de l'apprentissage dans les métiers du BTP est volontaire car motivé par la volonté d'insertion dans la vie professionnelle. Les jeunes sont venus en apprentissage pour apprendre "un vrai métier" (49,8 %), toucher un salaire (48,9 %) ou encore entrer dans la vie active (43,8 %). Près d'un dirigeant sur deux envisage de garder l'apprenti comme salarié à l'issue de sa formation. 83,1 % des jeunes se déclarent satisfaits de la formation suivie au CFA. Par diplôme, les plus fortes propositions d'apprentis très satisfaits se situent en CAP (28,2 %) et sur les titres professionnels ou certifiés (33,8 %). Le temps passé en entreprise est également jugé satisfaisant (49,3 %). 82,4 %

estiment que le travail effectué en entreprise correspond bien au métier qu'ils apprennent et 84,9 % déclarent qu'il correspond à l'image qu'ils avaient du métier. Les entreprises sont plus nuancées car leurs dirigeants (46,2 %) font remonter un décalage entre la formation au CFA et la réalité des chantiers. Les CFA et les entreprises font également part réciproquement de la faible fréquence des visites des formateurs en entreprise et des dirigeants aux CFA.

9,7 % des jeunes en formation se trouvent dans une situation de handicap ou porteur d'un trouble DYS. Un tiers d'entre eux déclarent avoir besoin d'un aménagement de la formation ou des examens.

En cas d'accident de parcours avec l'entreprise, le CFA, pour les apprentis, peut être une ressource pour en trouver une autre en cours de formation. Sur les problématiques d'ordre social (permis de conduire, logement, mutuelle, écoute, aide en cas de difficultés), les jeunes jugent positivement leur CFA.

Sur les conditions de sécurité au CFA et en entreprise, 47,8 % des apprentis indiquent que leurs formateurs leur font souvent analyser les risques liés au travail en atelier ; 47,3 % indiquent que leur maître d'apprentissage leur fait souvent analyser les risques liés au travail.

Une majorité d'apprentis (51,8 %) jugent innovantes les pratiques de leur CFA.

Les 3/4 des jeunes estiment avoir été bien informés sur les possibilités de poursuite de formation après leur diplôme.

Les CFA favorisent la mobilité nationale et la mobilité internationale. 55 % des apprentis se disent prêts à changer de département pour trouver un emploi.

*[\*] BVA mesure la perception que peuvent avoir les apprentis de leur environnement, de leur cursus académique, de leur entreprise d'accueil.*

*[\*\*] BVE est le "miroir du BVA". Il "focalise son attention sur ce que les entreprises attendent de l'apprentissage en général, des jeunes générations et des CFA en particulier."*

Source : **L'apprentissage du BTP par ceux qui le vivent. L'avis des apprentis et des entreprises. Edition 2022 / CCCA-BTP.** - in : CCCA-BTP, 24/04/2023, 33p. - En ligne sur le site du CCCA-BTP : [les BVA-BVE](#) et le [dossier de presse](#)

## **BTP : hausse de 4,7 % du nombre d'apprentis entre 2021-2022 et 2022-2023 [CCCA-BTP]**

Le CCCA-BTP a mené une enquête sur l'évolution des effectifs d'apprentis préparant un métier du BTP. 199 organismes de formation aux métiers du BTP ont répondu, concentrant 76 % de l'effectif d'apprentis formés à ces métiers au 31 décembre 2022.

102 900 jeunes sont en formation à un métier du BTP par la voie de l'apprentissage à la rentrée 2022/2023. L'évolution des effectifs entre 2021/2022 et 2022/2023 est de 4,7 % tous champs professionnels confondus et dans toutes les régions. 57 % des apprentis préparent un diplôme de niveau 3, dont 92,7 % un CAP.

Source : **Rentrée 2022-2023. Près de 103 000 apprentis en formation à un métier du BTP / CCCA-BTP.**- in : CCCA-BTP, 09/03/2023, 2 p. - En ligne sur le site du [CCCA-BTP](#)

## **Secteur de la construction : suivi à 6 mois des bénéficiaires de l'alternance [Etude Constructys]**

Début 2021, Constructys a mené une étude sur le suivi à 6 mois des bénéficiaires de l'apprentissage dans le secteur de la construction sortis entre janvier et juin 2020. Elle révèle que 78 % ont accédé à un emploi, parmi lesquels 48 % ont été embauchés par l'entreprise formatrice. « 1/3 souhaiterait créer ou reprendre une entreprise, majoritairement dans la Construction. »

Source : **Contrat d'apprentissage : découvrez l'étude Constructys sur le suivi des bénéficiaires.**- in : Constructys, 04/05/2021, 1p. - En ligne sur le site de [Constructys](#)

## ○ Coiffure

### Coiffure : 21 597 apprentis en 2022 [UNEC, ISM]



**21 597 apprentis dans la coiffure en 2022**

En 2022, la coiffure compte 21 597 apprentis et 770 contrats de professionnalisation (+ 14 % par rapport à l'année précédente). Près de la moitié des apprentis ont préparé un CAP. Toutes les formations enregistrent une hausse de leur effectif. L'Île-de-France et les Hauts-de-France sont les deux régions qui forment le plus d'apprentis. « Le taux de pénétration des apprentis se formant à un diplôme de la coiffure est de 31 %, soit 1 apprenti pour 3,2 établissements exerçant en salon. »

Source : **Profession coiffeur. Chiffres clés 2022** / UNEC, ISM. - in : UNEC, 28/11/2023, 32 p. - En ligne sur le site de l'[UNEC](#)

### Rapport de branche de la coiffure : données 2021 [Xerfi Spécific, UNEC, CNEC]

Commandité par l'UNEC et le CNEC, le rapport de branche de la coiffure s'est appuyé sur une enquête réalisée auprès de 1 362 professionnels (indépendants, salons sous enseigne ou coiffeurs à domicile). Le secteur de la coiffure compte 18 950 apprentis (dont 18 213 dans les établissements de moins de 11 salariés) et 770 contrats de professionnalisation (dont 737 dans les établissements de moins de 11 salariés). Le CAP Métiers de la coiffure est le diplôme le plus préparé en apprentissage. 51 % des établissements ont un tuteur et 69 % ont un maître d'apprentissage en 2021.

Source : **Rapport de branche Coiffure - Données 2021** / Xerfi Spécific, UNEC, CNEC. - Paris : UNEC, 01/09/2022, 117 p. - En ligne sur le site de l'[UNEC](#)

## ○ Fleuriste

### Rapport de branche Fleuristes : données 2020 [Xerfi Spécific, ADPFA]

La 6ème édition du rapport de branche de la profession Fleuristes, Vente et Services des Animaux Familiers, a été établie à partir des données 2020 collectées par Klésia et traitées par Xerfi Spécific.

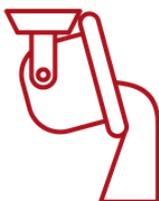
Dans le secteur de la fleuristerie, les apprentis représentent 17 % des salariés en 2020. 35 % des contrats signés au cours de l'année sont des contrats d'apprentissage. 27 % des entreprises ont rencontré des difficultés de recrutement pour des contrats en apprentissage.

Source : **Rapport de branche Fleuristes, Vente et Services des Animaux Familiers - Données 2020** / Xerfi Spécific. - Paris : ADPFA - Association pour le développement du paritarisme des fleuristes et animaliers, 01/10/2021, 74 p. - En ligne sur le site de la [FFAF](#)

## ○ Industrie

### **Métallurgie : bilan et évolution de l'alternance [Observatoire de la Métallurgie]**

Les résultats d'une étude réalisée entre mai et septembre 2021, par l'Observatoire de la Métallurgie, permettent d'établir un bilan de l'alternance dans la branche métallurgie et de mesurer son évolution. Une actualisation du rapport a été faite en juin 2022 avec les données sur les alternants sous contrat au 31 décembre 2021. 12 portraits régionaux accompagnent les données nationales (Auvergne - Rhône-Alpes, Bourgogne - Franche-Comté, Centre-Val de Loire, Bretagne, Hauts de France, Grand Est, Ile-de-France, Normandie, Nouvelle Aquitaine, Occitanie, PACA-Corse, Pays de la Loire). Un baromètre dynamique vient en complément de l'étude. Il permet de naviguer dans des chiffres relatifs aux caractéristiques des alternants, des formations et des entreprises de la branche professionnelle.



**Dans la métallurgie, 20 % des entreprises de moins de 10 salariés emploient au moins un apprenti**

Près de 40 % des alternants se concentrent dans des entreprises situées en Ile-de-France (22 %) et Auvergne - Rhône-Alpes (16 %). Les TPE et les grandes entreprises sont les deux tranches de taille d'entreprise dans lesquelles une surreprésentation des alternants par rapport à leurs effectifs salariés est observée. L'analyse de leur répartition selon la taille de l'entreprise fait ressortir que les entreprises de moins de 10 salariés ont tendance à employer significativement plus d'alternants (12 %) que le poids qu'elles représentent en salariés (7 %). 20 % des entreprises de moins de 10

salariés emploient au moins un apprenti.

Le nombre d'alternants a augmenté de 31 % entre 2017 et 2021.

Les critères de taille d'entreprise, de localisation ou de secteur d'activité ne permettent pas d'établir un portrait-robot de l'entreprise embauchant des alternants. Il apparaît que leur embauche repose plus sur une culture d'entreprise et sur un engagement des dirigeants en faveur de ce mode de formation.

Les contrats d'apprentissage en niveaux 6 et 7 (licence et master/MBA/Executive MBA) ont augmenté de 217 % entre 2018 et 2020 tandis que la hausse moyenne tous niveaux confondus était de 97 %. Le recrutement sur ces niveaux est désormais relativement aisé, à l'inverse, le recrutement sur des niveaux 3 et 4 (CAP, Bac) sur des spécialités de production devient de plus en plus difficile.

Les femmes représentent 24 % des alternants sous contrat au 31 décembre 2021 (la proportion des femmes parmi les salariés de la branche est de 23 %).

Plus de 80 % des entreprises interrogées déclarent avoir des taux de rupture des contrats d'apprentissage inférieurs à 10 %. Ils sont de 10 % pour les entreprises de moins de 11 salariés.

Les impacts de la crise sanitaire de la Covid-19 sur les alternants et les candidats alternants ont été amortis par les aides mises en place par l'Etat.

Sur l'impact de la réforme de l'apprentissage, près de 40 % des CFA formant aux métiers de la métallurgie indiquent avoir adapté leur modèle économique suite à la mise en place des niveaux de prise en charge. Pour certaines entreprises fragiles et particulièrement les TPE/PME, la facturation d'un reste à charge est un facteur bloquant dans le recrutement d'un alternant.

Quatre axes clés ont été identifiés pour accompagner le développement de l'alternance dans la branche de la métallurgie :

- Poursuivre et développer la sensibilisation des entreprises en faveur de l'alternance, notamment celles de moins de 250 salariés ;
- Développer l'attractivité des formations en alternance menant aux métiers de la métallurgie ;
- Renforcer les liens et les échanges entre les trois acteurs principaux de l'alternance : alternant, entreprise et centre de formation ;

- Rendre éligible l'offre de CQP de la branche de la métallurgie aux contrats d'apprentissage.

Source : **Bilan et évolution de l'alternance dans la branche de la métallurgie : étude nationale et portraits régionaux.** / Observatoire de la Métallurgie, OPCO 2i. - Paris : Observatoire de la Métallurgie, 25/10/2022, mult.p. - En ligne sur le site de [l'Observatoire de la métallurgie](#)

## 10 056 apprentis de l'industrie ont passé leur examen en 2018 [UIMM]

10 056 apprentis des Pôles formation UIMM (Union des industries et métiers de la métallurgie) ont passé leur examen en 2018. 29 % des apprentis ont préparé un Bac Pro, 41 % un BTS. 49 % des apprentis sont en emploi six mois après la fin de leur formation (37 % pour les apprentis en Bac Pro, 52 % pour les apprentis en BTS). 7 % des apprentis sont des jeunes femmes (12 % pour les apprenties qui préparent un diplôme d'ingénieur).

Source : **Résultats de l'enquête 2019 sur l'insertion professionnelle des apprentis de l'industrie** / UIMM. - in : UIMM - Union des industries et métiers de la métallurgie, 01/02/2020, 4 p. - En ligne sur le site de [l'UIMM](#)

- Industries graphiques

## Industries graphiques : évolution des formations en apprentissage en 2018 [IDEP]

En 2018, 4 906 jeunes (821 apprentis et 4 085 lycéens) sont en formation dans le secteur des industries graphiques. 16 Centres de Formation d'Apprentis (CFA) proposant des formations par apprentissage sont recensés sur tout le territoire. L'évolution des effectifs globaux est en baisse mais les effectifs d'apprentis sont en hausse de 2 %. La part des femmes en apprentissage recule (31 %) mais elles sont plus nombreuses que les hommes à préparer un diplôme de niveau supérieur. 39 % des jeunes sont en apprentissage dans des entreprises de moins de 10 salariés. 65 % des jeunes issus de l'apprentissage sont en emploi en février 2018.

Le tableau de bord propose des données sur l'offre de formation en apprentissage, le financement des CFA, un partenariat étroit entre les CFA et la branche, les projets des CFA, l'évolution des effectifs, le profil des apprentis, l'insertion professionnelle post-apprentissage, les entreprises d'accueil pour les apprentis, l'offre de formation dans les lycées et l'évolution des effectifs lycéens.

Source : **Panorama national de l'apprentissage dans les métiers de la communication et des industries graphiques - Edition 2019 - Données année scolaire 2018/2019** / IDEP, AGEFOS-PME - CGM. - Marseille : IDEP, 2019, 42 p.- En ligne sur le site de [l'IDEP](#)

- Métiers d'art

## Bilan de la formation aux principaux diplômes des métiers d'art [Focus ISM]



**46 % des apprentis du secteur des métiers d'art sont des femmes**

L'ISM dresse un bilan de la formation aux principaux diplômes des métiers d'art (filières des arts du spectacle et du jeu, du bois, du cuir, de la facture instrumentale, du métal, de la bijouterie-joaillerie-orfèvrerie-horlogerie, de la photographie et de l'imprimerie d'art, de la terre, du textile et de la mode et du verre).

Les principaux constats sont les suivants :

- Plus de 10 000 jeunes (élèves, apprentis et stagiaires) sont issus des formations diplômantes en 2017.
- L'offre de diplômes est très développée : plus de 140 spécialités ont été analysées, mais la moitié d'entre elles tombent en désuétude (50 diplômes n'ont enregistré aucun candidat).
- Les deux tiers des effectifs préparent un diplôme de niveau 3 et le CAP demeure la principale voie d'accès à ces métiers.

- 60 % des candidats à l'obtention des diplômes sont issus de la filière scolaire. L'apprentissage forme 12 % des effectifs, moins que la formation continue (15 % des effectifs), ce qui est un signe de l'importance des trajectoires de reconversion dans ces métiers. 13 % des participants aux sessions d'examen sont des candidats libres.
- Les métiers d'art sont attractifs : les effectifs sortant de formation sont globalement en augmentation ces dix dernières années. Ce développement est porté par les voies scolaires et la formation continue. L'apprentissage dans ces métiers est demeuré globalement stable entre 2013 et 2016, ce qui est remarquable, car l'apprentissage était tendancielle en baisse durant la même période au plan global, notamment dans les métiers de fabrication. Une forte hausse est même observée en 2017/18.
- L'offre de formation par apprentissage est toutefois inégalement répartie dans les régions : les trois principaux pôles sont l'Île-de-France, les Pays de la Loire et Auvergne-Rhône-Alpes.
- Les entreprises artisanales forment 57 % des apprentis dans ces spécialités.
- 46 % des apprentis sont des femmes.

Source : **La formation et l'apprentissage aux métiers d'art.** / ISM. - Paris : ISM, 01/07/2019, 56 p. (Focus, Synthèse et chiffres clés (ISM)). En ligne sur le site de l'[ISM](#)

## 2 - INSERTION DES APPRENTIS

### Opinion des jeunes sur l'apprentissage [Etude 20 Minutes / OpinionWay pour les CMA]

D'après les résultats d'une étude menée par 20 Minutes et Opinionway pour les Chambres de métiers et de l'artisanat auprès de 721 jeunes de 16 à 29 ans en janvier 2024, 90 % des jeunes interrogés estiment que l'apprentissage devrait être davantage valorisé en France. Ils sont 89 % à penser que ce dispositif de formation prépare bien à la vie professionnelle, qu'il permet de d'acquérir de la maturité et une indépendance financière. 81 % affirment qu'il permet de trouver un emploi facilement.

Source : **#MoiJeune - L'apprentissage** / CMA France, 20 Minutes, Opinion Way. - in : CMA France, 25/01/2024, 1 p.- En ligne sur le site [Artisanat.fr](#)

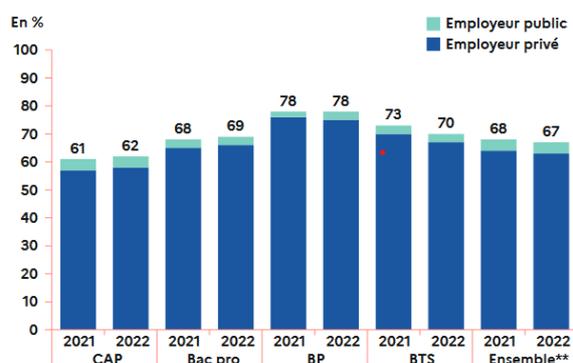
### 63 % des apprentis sont en emploi salarié dans le privé, en janvier 2023, 6 mois après leur sortie d'études [Dares/Depp]

D'après les données de la Dares et de la Depp, 67 % des apprentis de niveau CAP à BTS sont en emploi salarié en janvier 2023 (63 % dans le secteur privé), 6 mois après leur sortie d'études. 60 % occupent un poste en CDI.

Le taux d'emploi des apprentis diplômés est plus important que pour les non diplômés (73 % contre 62 %), et les jeunes hommes sont mieux insérés que les jeunes femmes (65 % contre 60 % dans le privé).

L'insertion varie également selon la spécialité de formation. Le taux d'emploi est plus élevé pour les spécialités relevant de la production (68 % dans le privé) que celles relevant des services (59 % dans le privé).

GRAPHIQUE 2 | Taux d'emploi salarié\* des apprentis 6 mois après la sortie d'études, par certification préparée et type d'employeur



6 mois après leur sortie d'études, 27 % des apprentis sont en emploi chez l'employeur où ils ont suivi leur apprentissage.

38 % sont toujours en formation l'année scolaire suivante (45 % pour ceux qui préparaient un CAP).

Source : **Insertion professionnelle des apprentis du niveau CAP à BTS 6 mois après leur sortie d'études en 2022, 67 % sont en emploi salarié en janvier 2023.** / Dares, DEPP, Fauchon Alexandre.- in : Dares résultats, 19/12/2023, n°72, 4 p. - En ligne sur le site de la [Dares](#)

## **44 % des apprentis sont en emploi dans la même branche ou une branche proche, 6 mois après la fin de leurs études [Dares]**

En 2021, 44 % des apprentis sont en emploi dans la branche dans laquelle ils ont fait leur apprentissage ou dans une branche proche, 6 mois après la fin de leurs études ; 16 % le sont dans une autre branche et 7 % ont un emploi qui ne relève d'aucune convention de branche.

Le taux varie en fonction du secteur : dans le bâtiment, 48 % des apprentis sont en emploi salarié dans la même branche ou dans une branche proche ; 47 % dans la coiffure et 43 % dans le secteur de la boulangerie-pâtisserie.

Le taux d'emploi des apprentis augmente au cours de la 1<sup>ère</sup> année d'insertion professionnelle (+ 5 %), principalement dans les autres branches ou hors convention de branche.

Source : **Les apprentis sont-ils en emploi dans la branche où ils ont fait leur apprentissage ?** / Dares, Fauchon Alexandre. - in : Dares Focus, 26/10/2023, n°57, 2 p.- En ligne sur le site de la [Dares](#)

## **Accès à l'alternance des jeunes résidant dans les QPV**

A partir des données de l'enquête Génération 2017 du Céreq, les auteurs analysent les disparités d'accès à l'alternance des jeunes résidant dans les quartiers populaires de la ville (QPV), en étudiant leur profil socio-démographique, leur parcours scolaire et leur niveau de diplôme. Ils abordent ensuite leur insertion dans l'emploi, plus difficile que celle des jeunes résidant en dehors des QPV. Le niveau de diplôme plus élevé, la spécialité de formation (industrielle ou tertiaire) et l'alternance sont des atouts pour accéder à l'emploi.

Communication réalisée dans le cadre des XXVIII<sup>èmes</sup> journées du longitudinal, les 14-15 juin 2023 à Caen.

Source : **Inégalités territoriales dans l'accès à l'alternance : le cas des jeunes des QPV. Territoires et parcours : De nouvelles trajectoires d'emploi et de formation à l'épreuve des territoires ?** / Personnaz Elsa, Wendkuuni Sawadogo Arthur Félix. - in : Céreq, 20/06/2023, 16 p.- En ligne sur le site [HAL sciences humaines et sociales](#)

## **Génération 2017 : les apprentis mieux insérés après leur formation que les scolaires [Céreq Bref]**

D'après l'enquête 2020 menée auprès de la Génération 2017, 47 % sont diplômés de l'enseignement supérieur à la sortie de leur parcours de formation (contre 42 % des sortants de la Génération 2010) et 23 % sont sortis d'une formation préparée en alternance (18 % sous forme de contrat d'apprentissage). 12 % sont non diplômés contre 16 % des sortants de la Génération 2010.

30 % des jeunes ont un accès rapide et durable à l'emploi à durée indéterminé (EDI). L'alternance favorise cette trajectoire, 43 % des jeunes sortis de formation en alternance ont connu un accès rapide et durable à l'EDI (contre 21 % des jeunes sortis de la voie scolaire).

Source : **Enquête 2020 auprès de la Génération 2017 - Des parcours contrastés, une insertion plus favorable, jusqu'à...** / Céreq, Couppié Thomas, Gaubert Emilie. - in : Céreq Bref, 10/05/2022, n°422, 8 p. - En ligne sur le site du [Céreq](#)

## Analyse du lien entre apprentissage et insertion professionnelle [Céreq]

Après avoir présenté l'évolution du système de formation en apprentissage depuis 1992, notamment la croissance des effectifs dans le supérieur, les auteurs analysent les effets de l'apprentissage sur l'insertion des jeunes à partir des quatre enquêtes Génération (1992, 1998, 2004, 2010).

Ils révèlent notamment que les apprentis entrent plus facilement dans la vie active du fait de leur maintien dans l'entreprise de formation pour certains d'entre eux. Cinq ans après avoir quitté le système éducatif, ils semblent également être insérés durablement dans l'emploi, notamment pour les plus diplômés. En revanche, ils n'ont pas d'avantage salarial et sont également confrontés aux effets de la conjoncture économique.

*Article extrait du dossier "20 ans d'insertion professionnelle des jeunes : entre permanences et évolutions"*

Source : **L'apprentissage favorise-t-il toujours l'insertion professionnelle ?** / Cart Benoit, Léné Alexandre, Toutin Marie-Hélène. - in : Céreq, 01/04/2018, n°1, 8 p. - (Céreq Essentiels (Céreq)) – En ligne sur le site [Cairn.info](https:// Cairn.info)

## 3 - MOBILITE EUROPEENNE

---

### Evaluation de l'apprentissage transfrontalier [Rapport IGAS]

En juillet 2020, l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) a été saisie par le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion d'une mission sur l'apprentissage transfrontalier afin de proposer des évolutions du cadre juridique et financier, notamment pour pérenniser le dispositif et le généraliser à la France entière.

Le rapport de la mission présente les réalisations, les enjeux et les potentialités de l'apprentissage transfrontalier.

Ce dispositif a été initié en France en 2010 en Alsace puis étendu dans la région Grand Est, dans le cadre de conventions avec trois Länder allemands et avec le Luxembourg jusqu'en 2020. 512 contrats d'apprentissage transfrontalier ont été conclus entre 2009 et 2018, principalement par des employeurs allemands (489), et plus de 300 entreprises de toutes tailles se sont engagées.

Des projets ont été envisagés en Hauts-de-France et en Auvergne-Rhône-Alpes mais n'ont pas abouti pour des raisons juridiques.

Malgré le faible déploiement de l'apprentissage transfrontalier en France, les acteurs impliqués dans ce dispositif (apprentis, CFA, entreprises), vantent les avantages de la mobilité aussi bien professionnels que personnels et culturels. Les apprentis ayant une expérience d'apprentissage transfrontalier sont mieux insérés dans l'emploi.

Le rapport émet des recommandations pour apporter de nouvelles conditions juridiques nécessaires à la création d'un cadre national pérenne et propose des voies de financement et de gouvernance cohérentes avec le cadre normatif en vigueur.

Source : **Evaluation de l'apprentissage transfrontalier** / IGAS, Buguet-Degletagne Béatrice, Drolez Bruno. - Paris : IGAS, 28/09/2023, 83 p. - En ligne sur le site de l'[IGAS](https:// IGAS)

### Le développement de la mobilité européenne des apprentis [Rapport IGAS]

L'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) a publié un rapport sur la mobilité européenne des apprentis. Celui-ci dresse un état des lieux du dispositif européen et présente les freins à son développement.

Il émet 21 propositions autour de 5 axes, pour lever les difficultés et encourager la mobilité :

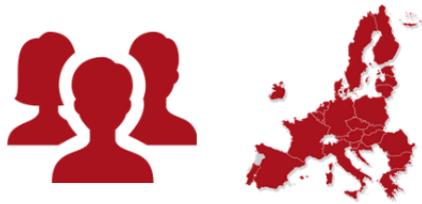
- "Consolider le statut juridique et social des apprentis en mobilité longue,
- Renforcer l'accompagnement financier des mobilités,

- Développer l'organisation des soutiens à la mobilité,
- Adapter les parcours de formation en apprentissage et faciliter la reconnaissance des acquis,
- Mieux mesurer et piloter la mobilité européenne des apprentis."

Source : **Le développement de la mobilité européenne des apprentis** / IGAS, Hautchamp Mikael, Courrèges Cécile.- Paris : IGAS, 01/12/2022, 158 p. - En ligne sur le site de l'[IGAS](#)

## Mobilité Erasmus+ : 4 080 apprentis en 2018-2019 [Enquête 2E2F]

L'agence Erasmus+ France - Education Formation dresse un état des lieux de la mobilité des alternants



**4 080 apprentis ont effectué une mobilité dans le cadre du programme Erasmus+**

dans le cadre du programme Erasmus + à partir de 4 sources de données : le Mobility Tool, une enquête réalisée en 2020 sur les apprenants partis en mobilité en 2018-2019, un croisement des données de l'Agence des organismes, du ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports et du ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, des entretiens semi-directifs auprès d'organismes ayant acquis une expérience significative depuis 2018 sur la mobilité longue des apprentis.

Les principaux résultats révèlent qu'en 2018-2019, 4 080 apprentis ont effectué une mobilité de l'enseignement et de la

formation professionnels (EFP) dans le cadre du programme Erasmus +, soit 21 % des apprenants de l'EFP Erasmus+. Près de 57 % des apprentis en mobilité suivent une formation dans le domaine de la production et 41 % dans le domaine des services. Ils sont 88 % à être inscrits dans une formation de niveau 3. La durée moyenne du séjour est de 17 jours principalement dans les pays limitrophes de la France.

Le nombre de bénéficiaires de la mobilité longue des apprentis (plus de 3 mois) de l'EFP augmente de 14 %, soit un total de 103 apprentis en 2018-2019. 7 apprentis dépendent de CFA.

Concernant les alternants de l'enseignement et de la formation professionnels et de l'enseignement supérieur, 6 870 sont partis en mobilité Erasmus + en 2018-2019, dont 76 % en contrat d'apprentissage. 45 % des alternants ont une origine sociale populaire.

Source : **L'alternance dans Erasmus+**. / Agence 2E2F. - in : Observatoire Erasmus+ (L'), 14/09/2021, n°17, 40 p. - En ligne sur le site de l'[Agence Erasmus+ France](#)

## Mobilité des apprentis de l'artisanat [Enquête CMA France / ISM]

Une enquête réalisée par l'ISM pour CMA France sur l'action des Chambres de métiers et de l'artisanat en matière de mobilité européenne et internationale des apprentis de l'artisanat, révèle notamment que 2 200 apprentis, jeunes en post-apprentissage, enseignants et maîtres d'apprentissage ont bénéficié d'une mobilité en 2017 / 2018. Le nombre de bénéficiaires de la mobilité a augmenté de 48 % entre 2015 et 2018. Les actions de mobilité sont plus développées dans les régions du grand Ouest et dans les régions avec une coordination régionale dédiée. 80 % des périodes de mobilité durent jusqu'à 2 semaines. Les 3/4 des séjours des personnes en mobilité sont cofinancés par Erasmus et par les fonds propres des CMA ou leurs CFA.

Source : **Déployer la mobilité européenne et internationale des apprentis de l'artisanat - Enquête sur l'action des Chambres de métiers et de l'artisanat et de leurs CFA** / CMA France, ISM. - in : CMA France, 01/09/2019, 4 p. - En ligne sur le [portail des Chambres de métiers et de l'artisanat](#)

## 4 - POLITIQUE - FINANCEMENT

---

### **L'usage des fonds de la formation professionnelle [Rapport France compétences 2023]**

France compétences a publié l'édition 2023 de son rapport sur l'usage des fonds de la formation professionnelle sous la forme de fiches thématiques et pédagogiques, par dispositif de formation (données 2022), mettant en lumière notamment :

- l'apprentissage : coût unitaire engagé de 22 435 euros (- 3 % par rapport à 2021), pour une durée moyenne de 17,7 mois ;
- le coût de revient de l'apprentissage : 7 954 euros par apprenti et par an pour un CFA ;
- les liens entre coûts et résultats de l'apprentissage : une analyse exploratoire.

Source : **Rapport sur l'usage des fonds de la formation professionnelle** / France compétences. - Paris : France compétences, 01/01/2024, 61 p. - En ligne sur le site de [France compétences](#)

### **Le système de financement des contrats d'apprentissage [Rapport IGAS, IGF]**

L'Inspection générale des finances (IGF) et l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) ont été missionnées par la Première ministre "pour mettre en œuvre une revue de dépenses sur le financement des Centres de formation des apprentis (CFA)."

Le rapport présente :

- "les limites de la méthode actuelle de fixation des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage qui n'est pas compatible avec un objectif de soutenabilité budgétaire ;
- les analyses pouvant être tirées de la comptabilité analytique de la situation économique des CFA qui tend à mettre en évidence l'existence d'un surfinancement global de l'apprentissage par la puissance publique, quoique hétérogène selon les certifications."

Il émet 10 recommandations "pour, dans un premier temps, réduire le niveau de prise en charge des contrats à modèle quasi-constant et, dans un deuxième temps, faire évoluer de façon plus systémique ce modèle pour clarifier les responsabilités respectives de l'État et des branches professionnelles et faire davantage contribuer les entreprises permettant une meilleure soutenabilité budgétaire du développement de l'apprentissage."

Source : **Modalités de financement des Centres de formation des apprentis (CFA)** / IGAS, IGF, Blaison Emile. - Paris : Inspection générale des finances, 01/07/2023, 152 p. - En ligne sur le site de [l'Inspection générale des finances](#)

### **Formation, compétences et attractivité des métiers [Rapport d'information Sénat]**

Un rapport de la mission d'information mise en place par la délégation sénatoriale aux entreprises sur le thème « Formations, compétences, attractivité » fait état des difficultés de recrutement en France (67 % des entreprises peinent à recruter en 2023), et du nombre croissant des métiers en tension.

Les rapporteurs émettent 30 propositions pour y faire face, portant sur l'attractivité des métiers, la formation initiale ainsi que sur la formation continue et les transitions professionnelles.

Ils appellent notamment à préserver et à stabiliser le financement de l'apprentissage (proposition n°12). S'appuyant sur les analyses des Chambres de métiers et de l'artisanat, ils recommandent de faire « évoluer la méthode de fixation des NPEC [Niveaux de prise en charge] pour mieux prendre en compte les particularités des branches professionnelles, les besoins d'investissement des centres de formation, et garantir des niveaux de prise en charge soutenables ».

Le rapport présente par ailleurs l'action des Chambres de métiers et de l'artisanat en faveur de la promotion et de la découverte des métiers de l'artisanat auprès des élèves.

Source : **Rapport d'information fait au nom de la délégation aux entreprises relatif à la formation, aux compétences et à l'attractivité** / Sénat, Berthet Martine, Blatrix Contat Florence.- Paris : Sénat, 29/06/2023, 243 p. (Rapport d'information (Sénat)). - En ligne sur le site du [Sénat](#)

## Bilan de la réforme de l'apprentissage [Institut Montaigne]

L'Institut Montaigne dresse un bilan des changements liés à la réforme portée par la loi « Pour le libre choix de son avenir professionnel » du 5 septembre 2018 et entrée totalement en vigueur au 1er janvier 2020.

Il note un succès de la réforme en termes quantitatifs. La forte augmentation du nombre d'apprentis depuis 2019 a eu un impact positif sur l'emploi et l'activité des jeunes, mais moindre sur leur taux de chômage.

On note également une politique gouvernementale en faveur de l'apprentissage. Le coût de l'apprentissage pour les finances publiques a augmenté de 147 % en 2021 par rapport à 2017.

L'Institut Montaigne propose plusieurs pistes de réflexion, selon quatre axes :

- "L'élargissement du vivier de l'apprentissage"
- "Étudier l'opportunité d'une nouvelle réforme du lycée professionnel et de l'orientation afin de favoriser l'apprentissage sur les premiers niveaux de qualification"
- "Tendre vers une plus grande responsabilité des branches et des entreprises"
- "Engager une réflexion sur le financement de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur professionnel."

Source : **L'apprentissage au-delà des chiffres** / Institut Montaigne. - in : Institut Montaigne, 01/06/2023, 26 p. - (Notes d'éclairage (Les) (Institut Montaigne)) - En ligne sur le site de [l'Institut Montaigne](#)

## Analyse de la politique de l'apprentissage depuis la réforme de 2018

L'auteur dresse un bilan du dispositif de l'apprentissage qui est en croissance constante depuis 2019. Il explique ce succès par 2 critères :

- la réforme de 2018, "nécessaire et efficace"

- l'aide exceptionnelle créée en 2020, reconduite à plusieurs reprises. Pourtant, elle ne ciblerait pas les apprentis ni les employeurs qui en ont le plus besoin, et perdrait "sa vocation d'aide à l'insertion dans l'emploi de publics fragiles".

Il apporte également des éléments sur le coût "flou" de la politique de l'apprentissage.

L'auteur préconise ainsi, pour une meilleure gestion et un impact plus ciblé, de "revenir à l'esprit et à la lettre de réforme de 2018", en apportant notamment quelques améliorations sur la nouvelle aide unique et les coûts-contrats.

Source : **Apprentissage : un bilan des années folles** / Coquet Bruno. - in : Policy brief, 14/06/2023, n°117, 18 p.- En ligne sur le site de [l'OFCE](#)

## Evaluation de la formation en alternance [Rapport public Cour des Comptes]

La Cour des Comptes a examiné les effets de la réforme de l'alternance lancée en 2018, au niveau national et au sein de 5 régions (Grand Est, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Pays de la Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur).

Le rapport public, accompagné de 5 cahiers régionaux, analyse "l'essor de l'apprentissage, soutenu par les aides du plan 1jeune1solution, ses conséquences financières majeures et les points de vigilance qui demeurent après trois années de mise en œuvre de la réforme."

Le rapport souligne l'essor sans précédent des entrées en apprentissage, ayant entraîné un doublement des dépenses associées (11,3 Mds€ en 2021), sans pour autant apporter "suffisamment de réponses aux jeunes en situation de fragilité ni aux entreprises rencontrant des difficultés de recrutement", ni "prendre en compte les besoins spécifiques des territoires."

La Cour des Comptes formule dix recommandations concernant le financement de l'apprentissage, le développement de l'entrée en apprentissage des populations cibles, l'adéquation et la qualité de l'offre de formation et le pilotage et la gestion du système. Elle invite notamment les pouvoirs publics à

"élaborer une stratégie nationale pour l'alternance comportant des objectifs et des modalités de financement cohérents."

Source : **La formation en alternance. Une voie en plein essor, un financement à définir. Rapport public thématique.** / Cour des Comptes. - Paris : Cour des comptes, 23/06/2022, 189 p. - En ligne sur le site de la [Cour des Comptes](#)

# BIBLIOGRAPHIE

## - SELECTION DE TRAVAUX -

Le service Veille Artisanat de CMA France assure, au plan national et territorial, une activité de veille, capitalisation, recherche et diffusion d'information qui couvre l'ensemble des enjeux et métiers de l'artisanat et de l'économie de proximité. Ouvert à tous ceux qui s'intéressent à la petite entreprise et à son environnement, il met à disposition un ensemble d'outils et services qui s'adressent en priorité aux agents des réseaux d'accompagnement et administrations, aux entreprises, ainsi qu'aux élus, afin de faciliter l'accès à l'information stratégique.

### SUIVRE LES GRANDS ENJEUX AU QUOTIDIEN

La plateforme **Veille Artisanat** permet de suivre au quotidien les grands enjeux de l'artisanat et de l'économie de proximité à travers 22 dossiers sectoriels et thématiques

<https://veille.artisanat.fr/>

### UNE VEILLE ADAPTEE A VOS BESOINS

Un service « sur mesure » d'alertes mail ou flux RSS, permet de recevoir les informations d'actualité en fonction de vos centres d'intérêt - thématiques ou sectoriels – sur le plan national ou pour une région.

Ce service est également proposé pour smartphones et tablettes, à travers l'application mobile « Veille Artisanat », téléchargeable gratuitement sur l'Apple Store et Google Play

### RETROUVER LES INFORMATIONS CLES

La base documentaire **InfoArtisanat** référence plus de 5 400 documents sur les grands enjeux des entreprises de proximité. La recherche sur la base documentaire est possible à distance :

<https://infoartisanat.artisanat.fr>

Les documents sont majoritairement accessibles en ligne.

### UN SERVICE D'ASSISTANCE INFORMATIONNELLE

Vous souhaitez obtenir une aide pour votre recherche ? Veille Artisanat peut vous communiquer une sélection de ressources, mener une veille ponctuelle spécifique ou vous orienter vers la structure adéquate.

### RELAYER/DIFFUSER L'INFORMATION

Les différents outils mis en place par le service Veille Artisanat peuvent être relayés sur vos supports d'information (site, blog, intranet, newsletter...)

Un service de fourniture de contenus d'actualité thématiques, sectoriels ou régionaux, exportables sous forme de flux RSS, ou d'encarts Facebook ou Twitter peut également être assuré.

Contact : [veille@cma-france.fr](mailto:veille@cma-france.fr)

Suivez-nous sur : [veille.artisanat.fr](http://veille.artisanat.fr)



**Chambres**  
de **Métiers**  
et de l' **Artisanat**